

## **Directives pour l'établissement des rapports nationaux qui seront présentés à la quatorzième session de la Commission du développement durable**

À sa onzième session, la Commission du développement durable a encouragé les pays à présenter à titre facultatif des rapports nationaux, en particulier à ses sessions d'examen. Elle a souligné que les rapports devraient :

1. Rendre compte des progrès accomplis sur les trois axes du développement durable, en mettant l'accent sur les modules thématiques retenus pour le cycle considéré;
2. Mettre l'accent sur les progrès concrets accomplis sur le plan de la mise en œuvre;
3. Mentionner les enseignements tirés de l'expérience et les pratiques optimales;
4. Indiquer les mesures prises;
5. Mettre en évidence les tendances, les contraintes, les difficultés et les questions nouvelles;
6. Présenter, le cas échéant, des indicateurs du développement durable.

Les présentes directives concernent l'information à présenter pour le deuxième cycle de mise en œuvre de la Commission du développement durable, à savoir les quatorzième et quinzième sessions, auxquelles l'accent sera mis sur l'atmosphère, les changements climatiques, l'énergie et le développement industriel, ainsi que sur les questions transversales.

À sa onzième session, la Commission a également invité son secrétariat à prendre des dispositions pour que la présentation des rapports soit plus rationnelle, moins astreignante pour les pays et davantage orientée vers la mise en œuvre. Les présentes directives concernent donc les domaines dans lesquels, pour l'analyse indispensable à l'élaboration des rapports du Secrétaire général sur les thèmes retenus pour les quatorzième et quinzième sessions de la Commission, il importe de disposer d'informations qui, dans le cas de certains pays, pourraient être difficiles à trouver.

Au cours du cycle biennal de mise en œuvre de la Commission, les pays ne seront invités à présenter qu'un seul rapport sur les questions thématiques.

Toutes les réponses seront affichées sur le site Web de la Division de façon à pouvoir être consultées par le plus grand nombre (<<http://www.un.org/esa/sustdev/natlinfo/natlinfo.htm>>).

Les renseignements communiqués avant le 1<sup>er</sup> juin 2005 seront utilisés, dans toute la mesure possible, dans les rapports analytiques du Secrétaire général.

Il serait bon que les rapports qui sont présentés dans une langue officielle autre que l'anglais soient accompagnés d'une traduction en anglais, de sorte que l'information qu'ils contiennent puisse immédiatement être utilisée dans les rapports du Secrétaire général.

Les rapports sont à envoyer soit par la poste, sur disquette, à Hiroko Morita-Lou, Chef du Groupe de l'analyse des informations nationales, Division du développement durable, Département des affaires économiques et sociales, Secrétariat de l'ONU, Two UN Plaza, DC2-2064, New York, New York 10017, soit par courrier électronique à <morita-lou@un.org>, avec copie à Dorothy Dicker (<dicker@un.org>). Le numéro de téléphone est (212) 963-8813 et le numéro de télécopie (212) 963-4260.

## **Présentation**

Le présent document comporte trois parties :

La première est un formulaire au moyen duquel nous vous prions de nous communiquer chaque année les coordonnées de votre coordonnateur national pour que nous puissions mettre à jour les données affichées sur notre site Web.

La deuxième est un questionnaire sur les stratégies nationales de développement durable déjà distribué à tous les États Membres le 27 octobre 2004. L'information sur les stratégies nationales reçues au plus tard à la fin de la première semaine du mois de février 2005 sera utilisée pour établir la carte de 2004 à l'intention de la Commission.

La troisième contient des directives pour la présentation d'information sur les questions thématiques retenues pour les quatorzième et quinzième sessions de la Commission : a) atmosphère/pollution atmosphérique; b) énergie; et c) développement industriel, ainsi que pour la présentation de cas concrets<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> L'information sur les changements climatiques sera obtenue par l'intermédiaire du Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

## **I. Coordonnées du coordonnateur national pour les questions de développement durable**

**Nom(s) :**

1)

2)

**Titre(s) :**

**Ministère(s)/Bureau(x) :**

**Fonctions clefs relatives à l'établissement des rapports nationaux :**

**Téléphone :**

**Télécopieur :**

**Courriel :**

**Site Web :**

**Adresse postale :**

## II. Stratégies nationales de développement durable<sup>2</sup>

Veillez indiquer où en est votre pays dans l'élaboration ou la mise en œuvre de sa stratégie nationale de développement durable en répondant aux questions suivantes (une liste des principales caractéristiques figure à l'annexe II) :

1. Votre pays met-il en œuvre une stratégie nationale de développement durable ou un instrument équivalent?

? Oui ? Non

Si vous avez répondu **Non**, passez directement à la question 2.

Si vous avez répondu **Oui** :

- a) Comment la stratégie nationale de développement durable de votre pays a-t-elle été élaborée?

? Des consultations ont eu lieu avec les parties prenantes;

? Des activités de formation ou des séminaires ont été organisés;

? Des consultations interministérielles ont eu lieu;

? Le ministère responsable s'en est chargé.

- b) Y a-t-il dans votre pays un organe national chargé de la mise en œuvre ou du suivi de la stratégie nationale de développement durable (ou équivalent)?

? Oui ? Non

Depuis quand? \_\_\_\_\_

Indiquez le nom et la composition de cet organe :

---

<sup>2</sup> Ce questionnaire a déjà été distribué à tous les États Membres le 27 octobre 2004. Si vous l'avez déjà rempli et que l'information que vous avez fournie reste valable, ne répondez pas à nouveau.

c) Comment la stratégie nationale de développement durable de votre pays est-elle mise en œuvre? Veuillez citer des mesures prises ou des activités entreprises :

-----  
-----

d) La mise en œuvre de la stratégie nationale de développement durable de votre pays (ou équivalent) fait-elle l'objet d'un suivi?

? Suivi régulier      ? Pas de suivi régulier

La mise en œuvre de la stratégie nationale de développement durable de votre pays (ou équivalent) a-t-elle fait l'objet d'une évaluation?

? Oui                      ? Non, pas encore

2. Votre pays a-t-il une stratégie nationale ou fédérale de développement durable (ou équivalent) qui a été approuvée par le Gouvernement mais n'est pas encore mise en œuvre?

? Oui      ? Non

Si **oui**, veuillez indiquer l'intitulé de la stratégie (ou de l'instrument équivalent) et l'année où elle a été approuvée :

Intitulé : \_\_\_\_\_

Année d'approbation : \_\_\_\_\_

*Si votre pays met déjà en œuvre une stratégie nationale de développement durable, passez les questions 3 à 5*

3. Votre pays a-t-il une stratégie nationale de développement durable qui n'a pas encore été officiellement approuvée?

? Oui, une stratégie a été élaborée et doit encore être approuvée

? Une stratégie est en cours d'élaboration

Si votre pays est en train d'élaborer une stratégie nationale de développement durable, cochez les réponses applicables :

? Des consultations avec les parties prenantes ont eu lieu

? Des activités de formation ou des ateliers ont été organisés

? Un organe national de coordination a été créé ou désigné

? Non, il n'a pas encore été élaboré de stratégie nationale de développement durable, mais la question est à l'examen.

4. Si votre pays n'a pas encore lancé le processus visant à mettre en place une stratégie nationale de développement durable (ou équivalent), dispose-t-il des éléments suivants, qui pourraient faciliter ce processus (cocher tous les éléments applicables) :

? Stratégie de réduction de la pauvreté

? Plan de développement national

? Plan d'action national dans le domaine de l'environnement

? Autre (veuillez préciser) : \_\_\_\_\_

5. Cochez la case ci-dessous si votre pays n'a pris aucune disposition pour se doter d'une stratégie nationale de développement durable ou d'un instrument équivalent :

?

6. Si votre pays a une stratégie de réduction de la pauvreté mais pas de stratégie nationale de développement durable, la stratégie de réduction de la pauvreté tient-elle compte des aspects écologiques, économiques et sociaux du développement?

? Oui ? Non

7. Si votre pays a élaboré une stratégie nationale de développement durable ET une stratégie de réduction de la pauvreté, les deux sont-elles liées entre elles?

? Oui ? Non

8. Votre stratégie de réduction de la pauvreté ou stratégie nationale de développement durable tient-elle compte des objectifs du Millénaire pour le développement?

? Oui ? Non

Observations :

-----  
-----

**Si possible, veuillez fournir une version électronique du texte de la stratégie nationale de développement durable de votre pays (ou équivalent), ou indiquer l'adresse Web où il peut être consulté.**

### **III. Directives pour l'établissement des rapports nationaux sur les questions thématiques qui seront abordées aux quatorzième et quinzième sessions de la Commission du développement durable**

#### **A. Atmosphère/pollution atmosphérique**

Responsable officiel de la coordination : .....

Ministère(s)/bureau(x) responsable(s) : .....

**Vous êtes invités à communiquer des informations sur les questions présentant une importance pour votre pays en ce qui concerne l'atmosphère et la pollution atmosphérique dans le contexte du développement durable, en mettant surtout l'accent sur :**

- 1. Les mesures concrètes qui ont été prises et l'état d'avancement de leur mise en œuvre**
- 2. Les enseignements tirés de l'expérience et les pratiques optimales**
- 3. Les tendances et les questions nouvelles**
- 4. Les contraintes et les difficultés**

**Dans les rapports analytiques qu'il présentera à la quatorzième session de la Commission, le secrétariat abordera toute une série de questions. Pour beaucoup de ces questions, dont celles qui sont énumérées ci-dessous, il est difficile d'obtenir l'information nécessaire de certains États Membres. Vous êtes donc invités à aborder tous les aspects possibles.**

**Prise de décisions : stratégies, politiques, programmes et plans, législation, moyens d'intervention et cadre réglementaire; participation des grands groupes**

- Évaluation de la qualité de l'air et des niveaux de pollution.

- Contrôle de la pollution atmosphérique (sources stationnaires, mobiles et autres)
  - ? Analyse des coûts et des avantages
  - ? Changements institutionnels introduits.
- Plans d'intervention en cas de pollution atmosphérique grave.
- Programmes visant à réduire la pollution de l'air intérieur.
- Mesures prises par les pouvoirs publics pour améliorer la qualité des carburants.
- Interventions concrètes visant à réduire la teneur en plomb de l'essence.
- Politiques encourageant des transports et des technologies plus propres (technologies automobiles, réseaux de transports publics, réduction des déplacements véhiculaires, changements modaux).
- Limitation des rejets de gaz d'échappement.
- Prise en compte de la pollution atmosphérique dans la planification urbaine, surtout en ce qui concerne les transports.
- Mesures d'incitation économiques ou fondées sur le jeu du marché en vue d'atteindre les objectifs fixés au niveau national pour la qualité de l'air.
- Nature et effets de la pollution atmosphérique transfrontière (pollution provenant de votre pays et arrivant dans votre pays à partir de pays voisins).
- Programmes visant à réduire le rejet dans l'atmosphère de substances qui contribuent à l'appauvrissement de la couche d'ozone et à encourager l'utilisation d'autres substances, comme prévu dans le Protocole de Montréal.

#### **Renforcement des capacités, information et recherche-développement**

- Disponibilité des données sur a) les effets de la pollution atmosphérique sur la santé des êtres humains et les écosystèmes et b) la pollution provenant des divers secteurs industriels.
- Capacité de produire des modèles de dispersion.
- Programmes visant à sensibiliser la population aux effets de la pollution de l'air intérieur.

- Sites Web consacrés aux questions abordées dans les directives pour l'établissement des rapports sur l'atmosphère et la pollution atmosphérique (veuillez donner les adresses URL).
- Programmes de recherche-développement dans les domaines des conditions atmosphériques, de la gestion de la qualité de l'air, des technologies permettant de maîtriser la pollution atmosphérique, des technologies utilisant des carburants propres, économie de l'environnement, études d'impact écologique et télédétection.

### **Financement**

- Financement de sources bilatérales et multilatérales pour les programmes susmentionnés.

### **Coopération**

- Efforts visant à mettre en place des accords régionaux, multilatéraux ou bilatéraux relatifs à la pollution atmosphérique transfrontière ou à y adhérer.

**Si certaines de ces informations sont déjà disponibles dans d'autres rapports ou dans des documents stratégiques ou directifs publiés par votre pays, vous pouvez, en guise de réponse, fournir un exemplaire de ces rapports ou documents.**

**À cette fin, veuillez, au choix :**

- **Fournir un exemplaire imprimé du document;**
- **Joindre le document sous forme électronique;**
- **Indiquer l'adresser du site Web où le document peut être consulté.**



7. Autres modalités de mise en œuvre et parties prenantes concernées (secteur public, secteur privé, ONG, organisations communautaires, aide internationale, etc.) :

8. Résultats obtenus (dans la mesure du possible, veuillez faire état des incidences sociales, économiques et environnementales du programme) :

9. Pertinence du programme au regard des objectifs et cibles convenus à l'échelon international :

*Note* : Veuillez fournir tous éléments, chiffres ou tableaux pertinents illustrant le problème traité et les résultats obtenus. Les exemples exceptionnels pourront être publiés et/ou résumés dans des publications des Nations Unies aux fins du partage de l'information sur les pratiques optimales.

## B. Énergie

Responsable officiel de la coordination : \_\_\_\_\_

Ministère(s)/bureau(x) responsable(s) : \_\_\_\_\_

**Vous êtes invités à communiquer des informations sur les questions présentant une importance pour votre pays en ce qui concerne l'énergie dans le contexte du développement durable, en mettant surtout l'accent sur :**

- 1. Les mesures concrètes qui ont été prises et l'état d'avancement de leur mise en œuvre;**
- 2. Les enseignements tirés de l'expérience et les pratiques optimales;**
- 3. Les tendances et les questions nouvelles;**
- 4. Les contraintes et les difficultés.**

**Dans les rapports analytiques qu'il présentera à la quatorzième session de la Commission, le secrétariat abordera toute une série de questions. Pour beaucoup de ces questions, dont celles qui sont énumérées ci-dessous, il est difficile d'obtenir l'information nécessaire de certains États Membres. Vous êtes donc invités à aborder tous les aspects possibles.**

### **Prise de décisions : stratégies, politiques, programmes et plans, législation, instruments de politique et cadre réglementaire; participation des grands groupes**

- Accès à l'électricité et à d'autres services énergétiques, grâce à l'extension du réseau ou à des techniques énergétiques décentralisées, dans les zones urbaines aussi bien que rurales, y compris les objectifs des programmes, leur impact et les progrès réalisés.
- Utilisation efficace de l'énergie dans le secteur des ménages et dans le secteur commercial, grâce par exemple à l'introduction de fourneaux améliorés ou du gaz de pétrole liquéfié (GPL) pour la cuisson des aliments, de normes minimales de rendement énergétique pour les appareils électriques et l'éclairage ou de codes de construction à haut rendement énergétique, et à l'installation de compteurs.
- Efficacité accrue de l'alimentation en énergie (production, transmission et distribution de l'énergie, par exemple).
- Mesures visant à faciliter le transfert des technologies énergétiques modernes, telles que les mesures de promotion de l'exportation ou la création de conditions propices à l'investissement, y compris les objectifs connexes, les types de financement offerts et les autres mesures d'incitation destinées à faciliter le transfert de technologies.

- Réforme ou réorganisation du secteur de l'énergie au cours des 10 années passées pour améliorer le fonctionnement des marchés de l'énergie.
- Cadres juridiques et réglementaires liés à la politique énergétique générale adoptée.
- Utilisation d'instruments économiques, notamment la fixation des prix et la réforme de la tarification.
- Participation d'entreprises privées aux activités du secteur électrique, impact sur les services liés à l'électricité et rôle joué (production, transmission, distribution, par exemple).
- Participation des grands groupes<sup>3</sup> à la prise de décisions dans le domaine de l'énergie, au niveau national ou local.
- Participation des femmes à l'évaluation des besoins ou à la planification et à l'élaboration des politiques liées à l'énergie aux niveaux local et/ou national; autres moyens.
- Programmes conçus pour accroître la part de l'énergie renouvelable dans l'approvisionnement national en énergie, y compris des informations sur leurs objectifs et leurs cibles.
- Mesures et programmes adoptés pour accroître le rendement énergétique des véhicules de transport. Par exemple, normes de consommation d'essence des véhicules; programmes d'inspection et d'entretien des véhicules; introduction de carburants moins polluants; autres mesures et programmes.
- Existence d'un programme d'utilisation de l'énergie nucléaire et d'information sur les matières nucléaires transportées à l'intérieur ou au-delà des frontières nationales; programmes nationaux visant à assurer la sûreté nucléaire; arrangements relatifs aux examens et auditions publics.

#### **Renforcement des capacités, information et recherche-développement**

- Initiatives visant à établir de nouvelles institutions nationales ou locales responsables des programmes nationaux relatifs à l'énergie au service du développement durable, ou à renforcer ou réformer celles qui existent déjà.
- Formation ou autres activités de renforcement des capacités entreprises pour améliorer la planification énergétique, la gestion de l'efficacité énergétique ou la mise en valeur de sources d'énergie nouvelles et renouvelables.
- Lancement de campagnes d'information et de programmes éducatifs pour sensibiliser davantage le public à l'efficacité énergétique et aux systèmes énergétiques écologiquement rationnels.
- Réseaux de centres d'excellence consacrés à l'énergie au service du développement durable, assurant un meilleur partage des informations, le renforcement des capacités et le transfert des technologies.

---

<sup>3</sup> Les grands groupes sont les femmes, le commerce et l'industrie, les autorités locales, les organisations non gouvernementales, les enfants et les jeunes, les peuples autochtones, les travailleurs et les syndicats, la communauté scientifique et technologique et les agriculteurs.

- Sites Web spécialement consacrés aux questions visées dans les présentes directives relatives à l'énergie – veuillez fournir les adresses des pages d'accueil (URL).
- Initiatives visant à promouvoir la recherche et le développement concernant diverses technologies faisant appel à l'énergie : énergie renouvelable; efficacité énergétique; technologies énergétiques de pointe, y compris les techniques moins polluantes d'exploitation des énergies fossiles; toutes autres initiatives.

### **Financement**

- Mesures concrètes prises pour créer des conditions propices aux investissements dans le secteur de l'énergie : réforme de la tarification/des subventions; mesures d'incitation fiscale et financière; autres dispositions.

### **Coopération**

- Coopération avec les pays voisins dans le domaine des échanges d'énergie et/ou interconnexion des réseaux d'approvisionnement en électricité ou en gaz, y compris grâce à des réseaux internationaux de pipelines; nature d'une telle coopération.

**Si certaines de ces informations sont déjà disponibles dans d'autres rapports, ou dans des documents stratégiques et directifs publiés par votre pays, vous pouvez, en guise de réponse, fournir un exemplaire de ces rapports ou documents.**

**À cette fin, veuillez, au choix :**

- **Fournir un exemplaire imprimé du document;**
- **Joindre le document sous forme électronique;**
- **Indiquer l'adresse du site Web où le document peut être consulté.**



8. Résultats obtenus (dans la mesure du possible, veuillez faire état des incidences sociales, économiques et environnementales du programme) :

9. Pertinence du programme au regard des objectifs et cibles convenus à l'échelon international :

*Note* : Veuillez fournir tous éléments, chiffres ou tableaux pertinents illustrant le problème traité et les résultats obtenus. Les exemples exceptionnels pourront être publiés et/ou résumés dans des publications des Nations Unies aux fins du partage de l'information sur les pratiques optimales.

## C. Développement industriel

Responsable officiel de la coordination : \_\_\_\_\_

Ministère(s)/bureau(x) responsable(s) : \_\_\_\_\_

**Vous êtes invités à communiquer des informations sur les questions présentant une importance pour votre pays en ce qui concerne le développement industriel dans le contexte du développement durable, en mettant surtout l'accent sur :**

- 1. Les mesures concrètes qui ont été prises et l'état d'avancement de leur mise en œuvre;**
- 2. Les enseignements tirés de l'expérience et les pratiques optimales;**
- 3. Les tendances et les questions nouvelles;**
- 4. Les contraintes et les difficultés.**

**Dans les rapports analytiques qu'il présentera à la quatorzième session de la Commission, le secrétariat abordera toute une série de questions. Pour beaucoup de ces questions, dont celles qui sont énumérées ci-dessous, il est difficile d'obtenir l'information nécessaire de certains États Membres. Vous êtes donc invités à aborder tous les aspects possibles.**

### **Prise de décisions : stratégies, politiques, programmes et plans, législation, instruments de politique et cadre réglementaire; participation des grands groupes**

- Principaux éléments et cibles de la stratégie ou du plan national d'industrialisation.
- Processus d'élaboration de la stratégie, y compris la participation des parties prenantes.
- Prise en compte des aspects environnementaux et sociaux dans la conception et le suivi du plan national d'industrialisation.
- Mesures visant à promouvoir l'ouverture des marchés, telles que la réduction des restrictions quantitatives et des tarifs douaniers imposés aux importations et la promotion des exportations.
- Initiatives visant à réduire les procédures et les dépenses liées à la création d'entreprises et aux activités commerciales (enregistrement en une seule étape, réduction des critères imposés en matière de capital ou création de parcs industriels, par exemple).
- Initiatives visant à accroître la confiance des investisseurs, s'agissant notamment de la protection des droits de propriété intellectuelle et d'autres

droits de propriété, des tribunaux de commerce spécialisés et des mesures destinées à accélérer le règlement des différends commerciaux.

- Nature de l'approche réglementaire des questions environnementales. Recours à des directives et à des contraintes ainsi qu'à des instruments économiques pour faire appliquer la législation.
- Initiatives visant à intégrer les aspects environnementaux dans les activités industrielles, par exemple en soumettant obligatoirement l'octroi des licences ou des permis à la présentation d'études d'impact environnemental, et autres mesures susceptibles d'aller en ce sens.
- Mesures visant à promouvoir auprès des entreprises les approches volontaires, y compris la responsabilité sociale des entreprises et la bonne intendance de l'environnement.
- Mesures visant à réorganiser et améliorer les activités des entreprises du secteur public.

### **Renforcement des capacités, information et recherche-développement**

- Efforts accomplis pour inclure des composantes de la durabilité dans la planification des sites et de l'infrastructure industriels (par exemple, implantation d'industries ou gestion des eaux usées et des déchets dans les zones et les parcs industriels).
- Mesures ou programme en faveur de la recherche-développement (R-D) sur les technologies moins polluantes et de leur transfert.
- Programmes visant à promouvoir le concept de durabilité au sein des industries ainsi que dans l'enseignement supérieur, notamment dans les écoles de commerce et les écoles d'ingénieurs.
- Mesures de promotion de la R-D pour accroître la productivité dans les secteurs industriels clefs.
- Mesures visant à faciliter la délivrance de licences portant sur des technologies issues de programmes ou de financement publics, et la vente de ces technologies.
- Mesures visant à promouvoir la coopération entre le secteur industriel et les milieux de la R-D.
- Programmes destinés à rendre accessibles au secteur industriel les informations sur les « pratiques optimales » (y compris les aspects environnementaux et sociaux) et à encourager les échanges d'information entre les entreprises.

### **Financement**

- Mesures visant à promouvoir la concurrence dans le secteur financier national.
- Mesures visant à faciliter l'accès au crédit des entreprises industrielles privées, notamment des petites et moyennes entreprises.
- Mesures visant à renforcer le financement à long terme de l'infrastructure et de l'industrie.

- Programme visant à promouvoir la transparence dans les marchés financiers (systèmes de cote de crédit ou systèmes d'enregistrement du crédit privé et public, par exemple).
- Mesures visant à fournir une protection juridique aux crédateurs.
- Programmes ou mesures permettant d'intégrer des préoccupations environnementales et sociales particulières dans les pratiques de prêt.
- Mesures visant à assurer l'existence de ressources suffisantes pour le nettoyage des sites contaminés et dégradés.

### **Coopération**

- Programmes visant à promouvoir la coopération internationale s'agissant de l'élaboration et de la diffusion de technologies industrielles moins polluantes.
- Programmes visant à faciliter le contact et le partage des informations entre les entreprises industrielles nationales et les fournisseurs, clients et partenaires à l'étranger.
- Programmes visant à faciliter la coopération régionale s'agissant de la création d'un environnement politique propice à un développement industriel à l'échelle régionale (harmonisation des régimes fiscaux applicables aux entreprises, accords commerciaux régionaux, etc.).

**Si certaines de ces informations sont déjà disponibles dans d'autres rapports, ou dans des documents stratégiques et directifs publiés par votre pays, vous pouvez, en guise de réponse, fournir un exemplaire de ces rapports ou documents.**

**À cette fin, veuillez, au choix :**

- **Fournir un exemplaire imprimé du document;**
- **Joindre le document sous forme électronique;**
- **Indiquer l'adresse du site Web où le document peut être consulté.**

**Exemple concret d'une stratégie ou d'un programme national ayant fait ses preuves dans le domaine du développement industriel**

**Vous êtes également invités à présenter un exemple de programme ou de stratégie dans le domaine du développement industriel. Il pourra s'agir d'une action efficace face à des problèmes ou questions dans ce domaine, ou d'enseignements tirés de l'expérience. Veuillez présenter l'information en répondant aux questions ci-après.**

1. Problème ou question :
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
2. Nom du programme :
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
3. Durée : \_\_\_ année(s)      Année de lancement : \_\_\_\_\_
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
4. État d'avancement : ? en cours      ? achevé en \_\_\_\_\_ (indiquer l'année)
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
5. Principaux objectifs :
  - \_\_\_\_\_
  - \_\_\_\_\_
  - \_\_\_\_\_
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
6. Institution responsable : \_\_\_\_\_
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
7. Autres modalités de mise en œuvre et parties prenantes concernées (secteur public, secteur privé, ONG, organisations communautaires, aide internationale, etc.) :

8. Résultats obtenus (dans la mesure du possible, veuillez faire état des incidences sociales, économiques et environnementales du programme) :

9. Pertinence du programme au regard des objectifs et cibles convenus à l'échelon international :

*Note* : Veuillez fournir tous éléments, chiffres ou tableaux pertinents illustrant le problème traité et les résultats obtenus. Les exemples exceptionnels pourront être publiés et/ou résumés dans des publications des Nations Unies aux fins du partage de l'information sur les pratiques optimales.